

RÈGLES DE SÉCURITÉ DU CLUB DE LA ROUE DU ROY

RÈGLES GÉNÉRALES

- La sécurité doit être une priorité pour tous les membres, visiteurs et invités.
- Pour des raisons de sécurité, tout enfant mineur de plus de 10 ans devra obligatoirement être accompagné en tout temps d'un adulte, que ce soit dans le chalet ou sur les terrains du Club de la Roue du Roy. Par conséquent, nous devons agir sévèrement dans le cas des personnes qui ne s'y conformeront pas.
- **Le port de lunettes de sécurité et de protecteurs auditifs est obligatoire sur tous les champs de tir.**
- Tous les membres doivent s'assurer, lorsqu'ils invitent un visiteur au Club, qu'il ne leur est pas interdit de posséder des armes à feu et doivent également s'assurer que leur invité est au courant des règles de sécurité du Club.
- Ne vous approchez pas des équipements pour quelque raison que ce soit. Si une machine semble défectueuse, informez notre personnel
- Aucune boisson alcoolisée ni substance psychoactive n'est autorisée dans les zones de tir, et aucune consommation d'alcool n'est autorisée avant ou durant le tir.
- Le permis de possession et acquisition est requis pour l'achat de munitions.
- Traiter en tout temps les armes à feu comme si elles étaient chargées.
- Il est de la responsabilité de chaque membre de s'assurer que les procédures de sécurité soient respectées.
- L'arme ne doit être chargée que lorsque le tireur se trouve sur une position de tir et que c'est à son tour de tirer.
- Les munitions à billes d'acier sont interdites sur le domaine

TIR AU PIGEON D'ARGILE

- Les fusils permis pour le tir au pigeon d'argile sont les suivants : les fusils superposés (over & under), les fusils justaposés (side & side), les fusils à coulisse (pump) et les fusils semi-automatiques. **Les bandoulières (slings) sont interdites.**
- **Il est strictement interdit de tirer à l'extérieur des positions de tir.**
- Toute personne peut appeler le cessez-le-feu si elle constate une situation dangereuse.
- Lorsqu'un ruban jaune ou une chaîne blanche est positionnée sur un pas de tir, il est interdit d'utiliser cette position. Ceci signifie qu'il peut y avoir une personne à l'intérieur de la zone de sécurité.
- **En aucun cas, les fusils à coulisse ou semi-automatiques ne devront contenir plus de deux cartouches à la fois.**
- Le fusil doit toujours pointer vers le fond du champ de tir lorsque l'arme est chargée. Ne jamais pointer une arme sur quelque chose que vous n'avez pas l'intention de tirer. Exemples : murs, les nuages dans le ciel, les oiseaux.
- Lors des déplacements sur le terrain ou entre les positions de tir, une arme doit toujours être déchargée et le mécanisme de chargement ouvert.
- N'hésitez pas de demander à quelqu'un d'ouvrir son arme lorsqu'il est en déplacement; ne soyez pas offensé si quelqu'un vous le demande.



- Il est interdit pour plus d'une personne de tirer sur une même cible. Il est interdit de tirer sur la cible ratée d'un autre tireur.
- Le type d'armes permis comprend les fusils classés « armes sans restriction ». Les armes suivantes sont interdites : (i) armes de poing, (ii) armes longues restreintes (style AR15), (iii) carabines non restreintes et (iv) fusil classé comme armes à autorisation restreinte ou prohibée en raison de la courte longueur du canon ou de l'arme.
- Les calibres permis sont : .12, .16, .20, .24, 28 et .410.
- **Les diamètres de bille permis sont seulement les 7^{1/2}, 8 et 9. Les charges de billes de plomb ne doivent pas dépasser 1^{1/8} once.**

ACTIVITÉS DE CHASSE

- La chasse n'est permise qu'à l'intérieur du périmètre délimité par le Club à cet effet.
- Les fusils permis pour les activités de chasse sont les suivants : les fusils superposés (over & under), les fusils justaposés (side & side), les fusils à coulisse (pump) et les fusils semi-automatiques. Les bandoulières (slings) sont interdites.
- Les calibres permis sont : 10, 12, 16, 20, 24, 28 et .410.
- Les plombs permis sont seulement les 6, 7^{1/2}, 8 et 9.
- **En aucun cas, les fusils à coulisse ou semi-automatiques ne devront contenir plus de deux cartouches à la fois.**
- Lors des déplacements sur le terrain ou entre les positions de tir, une arme doit toujours être déchargée et le mécanisme de chargement ouvert.
- Lors de chasse fine avec un guide, les armes seront chargées et déchargées sur instruction du guide.
- Il est interdit de tirer sur un oiseau au sol.
- Ne jamais pointer une arme sur quelque chose que vous n'avez pas l'intention de tirer. Exemples : murs, les nuages dans le ciel, les oiseaux.
- Si un chasseur atteint un chien, il s'expose à devoir payer un montant de 5 000\$.

VEUILLEZ NOTER QUE NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES ACCIDENTS ET DES ITEMS PERDUS OU VOLÉS.

VEUILLEZ NOTER QUE LE CLUB SE RÉSERVE LE DROIT DE RETIRER TOUTE AUTORISATION DE CHASSE OU DE TIR POUR DES ACTES CONSIDÉRÉS COMME DANGEREUX OU INNAPPROPRIÉS.

TOUTES LES POLITIQUES SONT SUJETTES À DES CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS.

